



DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Au terme de la formation les professionnels connaissent et mettent en oeuvre le respect des droits du patient conformément aux exigences :

- 1.1 La personne accompagnée est informée sur ses droits individuels, tout au long de son accompagnement.
- 1.2 La personne accompagnée est associée à l'élaboration des règles de vie collective.
- 1.3 La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation.

-
- Jusqu'à 15 professionnels sont formés aux droits de la personne accompagnée.
 - Jusqu'à 75 professionnels sont sensibilisés sur le thème.
 - Un audit de terrain sur cette thématique est réalisé.
 - Un projet d'EPP formalisé est mis en oeuvre.
 - Un plan d'actions correctives a été élaboré pour être mis en oeuvre et sa mise en oeuvre aura été suivie.

DURÉE

- La durée de la formation sera de 2 à 3 journées consécutives.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DÉTAILLÉ

- Contexte légal et réglementaire des droits de la personne accompagnée.

- Droits à l'information, personne de confiance, directives anticipées.
- Consentement de la personne accompagnée et discussion bénéfices risques.
- Le circuit et la gestion des plaintes et des réclamations.
- L'information de la personne accompagnée en cas de dommage lié aux soins.
- Droits de la personne accompagnée en fin de vie, directives anticipées.



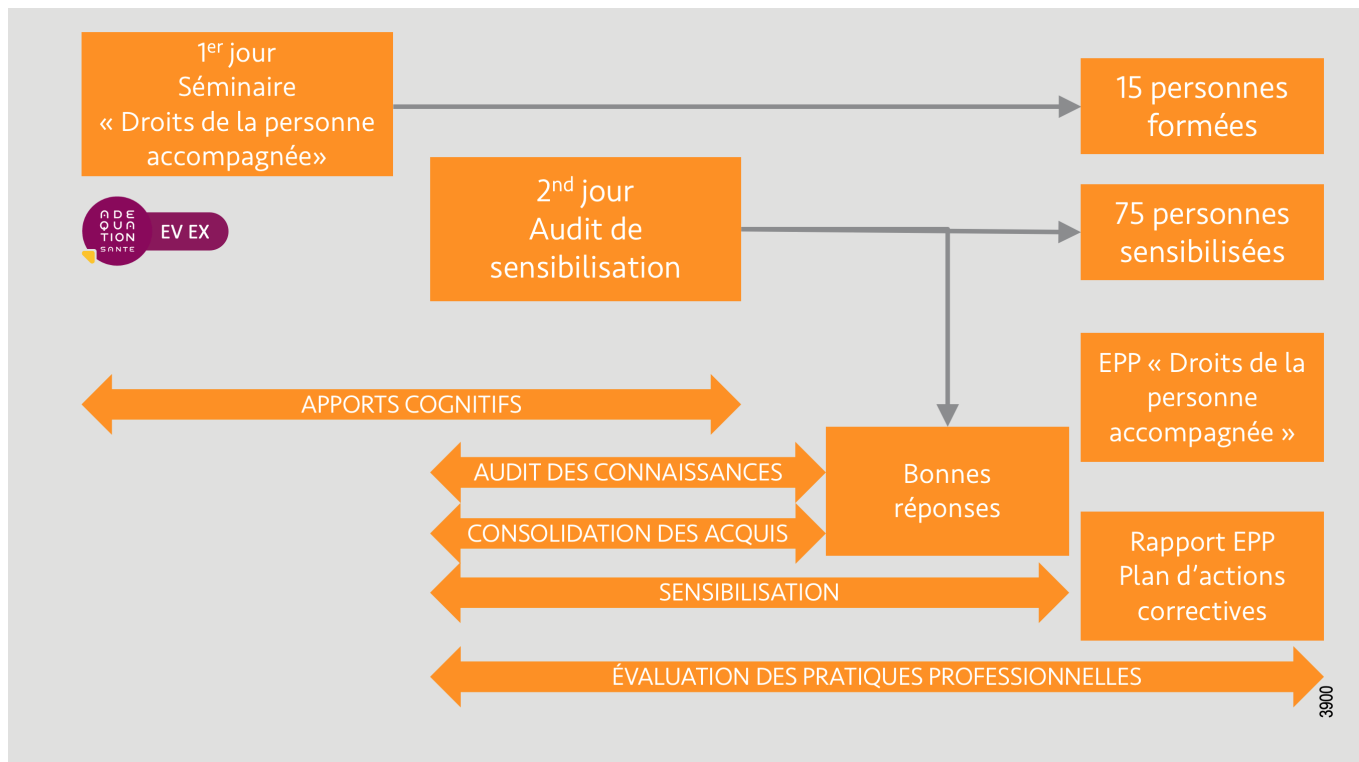
3900

- Confidentialité et secret professionnel.
- Respect de la dignité et de l'intimité de la personne accompagnée.
- Accès de la personne accompagnée ou des tiers à son dossier.
- Bien-être et maîtrise du risque de maltraitance.
- Éthique et déontologie.
- Responsabilité des professionnels, disciplinaire, civile et éventuellement pénale.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Séminaire de formation aux droits de la personne accompagnée.

Audit terrain réalisé par les participants au séminaire du 1er jour, et sensibilisation des professionnels dans les services qui communiquent les réponses exactes et remettent un document de synthèse à chaque professionnel audité.



SUPPORTS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cartographie des connaissances.
- Présentation animée (PowerPoint).
- Support de prise de notes structurées associé à la présentation pédagogique.
- Documentation technique de référence.
- Exemples et supports électroniques réutilisables.
- Remise de la documentation produite en séance.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Écoute et prise en compte des acquis des participants préalables à la formation.
 - Écoute et prise en compte des attentes des participants au début de la formation.
 - Écoute active des participants tout au long du programme et adaptation aux demandes exprimées.
 - Évaluation « à chaud » des acquis et de la satisfaction des participants et du commanditaire au terme de la formation.
-
- *Évaluation à 6 mois / 1 an, des acquis de la formation et de la mise en œuvre effectives de ces méthodes et outils proposés.*

PUBLIC

- Médecin coordinateur.
- IDEC.
- IDE.
- AS.
- animateur.
- Assistante sociale.
- Psychologue.
- Pilotes de processus.
- Responsable qualité.
- Gestionnaire des risques.
- Membres du Conseils de Vie Social.
- Tout professionnel en contact avec le résident ou ses proches.

BUDGET PÉDAGOGIQUE

- Le budget pédagogique sera établi sur demande en fonction de la durée et de l'effectif à former au programme requis par l'établissement.

Siège social / Région sud
54 rue Saint Ferréol
13 001 Marseille

04 91 75 75 75



Région Nord
20/22 avenue du Général Sarrail
78 400 Chatou

contact@adequationsante.com